

**Appel à projets 2020**  
**pour le déploiement d'un réseau unifié**  
**d'espaces régionaux d'information de proximité**  
**sur la formation, les métiers, l'emploi et**  
**la création-reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine**

- I. CONTEXTE ET ENJEUX
- II. OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE
- III. PUBLICS VISES
- IV. PORTEURS DE PROJET
- V. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS
- VI. GOUVERNANCE ET MODALITES DE SELECTION
- VII. MODALITES DE FINANCEMENT
- VIII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION
- IX. DUREE DE L'APPEL A PROJETS
- X. PROCEDURE DE DEPOT ET CALENDRIER
- XI. INFORMATION ET CONTACTS
- XII. ANNEXES

## I. CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte économique et social en forte mutation, la Région souhaite promouvoir le développement des compétences des néo-aquitains tout au long de leur vie.

Cette ambition implique un accès de proximité à une information de qualité sur les formations, les métiers et l'emploi, la coordination du système d'acteurs dans les territoires et la mise en place d'une égalité de services à partir d'un existant. Par les réformes législatives de 2014 et, plus récemment, de 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a vu ses compétences étendues et souhaite agir fortement en ces matières.

Aujourd'hui, 3 réseaux de lieux ressources pour l'information du public sur ces thématiques perdurent en Nouvelle-Aquitaine, avec les espaces régionaux d'orientation (ERO), déployés dans les territoires de Poitou-Charentes, les espaces métiers Aquitaine (EMA), dans les territoires d'Aquitaine, et les structures qui, en Creuse et en Haute-Vienne, étaient associées à la Cité des Métiers de Limoges et du Limousin.

Ces espaces de proximité (46 sites principaux et 28 antennes en 2019) visent à aider tous les publics (personnes en recherche d'emploi, salariés, indépendants, scolaires, étudiants, jeunes sortis du système scolaire...) à s'orienter vers et dans la vie professionnelle.

La diversité issue des expériences vécues dans les territoires livre de riches enseignements pour concevoir puis projeter, en 2020, une démarche d'unification vers un réseau néo-aquitain adapté aux défis identifiés dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et couvrant l'ensemble du territoire.

**Afin d'assurer la lisibilité du futur dispositif et de proposer un socle de services homogène, enrichi par les configurations spécifiques à chaque territoire, à l'ensemble des habitants, la Région souhaite déployer un réseau d'espaces unifié sur la base minimale d'un espace de proximité par bassin d'emploi (43 en Nouvelle-Aquitaine).**

**Cet appel à projets s'appuie sur le maillage actuel des espaces d'information sur les territoires. Il prévoit une mise en œuvre adaptée aux situations existantes dans les bassins d'emploi.**

Le bassin d'emploi correspond à un découpage fin du territoire régional, qui figure l'aire d'influence des principaux pôles d'emploi.

La carte des bassins d'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2019 figure en annexe 1 de cet appel à projets.

Le déploiement du réseau d'espaces unifié constitue un levier puissant de coordination des acteurs et des actions menées dans les territoires, vecteur d'une offre de services attendus par la population, des plus jeunes à l'ensemble des actifs, et à fort potentiel de visibilité pour les politiques régionales visant à promouvoir les formations, les métiers, l'emploi et la dynamisation du capital humain en Nouvelle-Aquitaine.

Cette initiative s'inscrit dans le contexte et les cadres suivants :

- La fusion des Régions en 2016 et la création en 2018 de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi

- Le contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2018-2022
- Le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII)
- La stratégie régionale de formation professionnelle et le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
- Le programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap
- Les programmes opérationnels des fonds européens
- La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

## II. OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE

Afin de contribuer au développement de l'accès à la formation et à l'emploi dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, les espaces régionaux d'information de proximité devront associer un large partenariat stratégique et opérationnel autour d'un projet pour le territoire et d'un plan d'actions partagés.

Ces espaces proposeront une offre de services partenariale qui aura pour objectifs :

- **un accès à l'information et un conseil personnalisés sur les formations, les métiers, l'emploi, la création/reprise d'activité sur la base d'un accueil de proximité, la prise en compte de la réalité territoriale, en particulier celle des entreprises, ainsi qu'un accès facilité aux dispositifs régionaux.**

Les espaces régionaux d'information de proximité devront être des lieux ouverts, neutres, clairement identifiés et facilement accessibles aux personnes résidant dans le bassin d'emploi sans contrainte d'âge, de statut ou de situation. L'accueil devra se réaliser sur flux et/ou sur rendez-vous, en visant une amplitude d'ouverture la plus large possible.

Le conseil à l'information devra être dispensé par un ou des professionnels du conseil, dans une logique de proximité à l'échelle du bassin d'emploi. Il sera organisé à partir de cadre de référence (1<sup>er</sup> niveau du conseil en évolution professionnelle) et d'outils communs (bureau virtuel, espace ressources numérique, kit mobilier itinérant), étayés par des supports et un programme de professionnalisation proposés par Cap Métiers.

- **une programmation opérationnelle d'actions qui, dans les territoires et avec l'ensemble des acteurs de l'information sur l'orientation, la formation et l'emploi, prendra en compte l'existant et l'articulera avec de nouvelles initiatives.**

La programmation pourra comprendre :

- **une gamme d'ateliers collectifs** selon une programmation à définir, sur, notamment, les thématiques suivantes : aide au choix professionnel ; développement des compétences ; accès à la qualification et à l'emploi ; alternance mode d'emploi ; découverte métiers ; création et reprise d'activité, en intégrant les outils et aides régionales au développement des TPE et PME ;

- **l'organisation ou la promotion d'évènements** qui contribueront à enrichir ces initiatives à partir des thématiques suivantes dans une programmation semestrielle : offre de formation de la Région ; attractivité des filières, des secteurs d'activités et des métiers ; alternance ; aide aux choix professionnels ; création et reprise d'activité ; toute autre thématique concrétisant les priorités identifiées par les acteurs ;
- **des initiatives locales** concrétisant les priorités d'un plan d'animation territoriale (ex : information sur les besoins économiques, sur les métiers de demain et les secteurs en tension, sur les besoins en compétences des territoires, sur l'offre de formation initiale et continue...).

La Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle de la Région pilote le déploiement du dispositif, en lien étroit avec la Direction de l'Action Territoriale et la Direction de l'Orientatation, déployées dans les territoires aux côtés des porteurs de projets et pour contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions adaptés aux territoires.

La Région travaille en étroite collaboration avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine qui apportera aux acteurs son expertise et ses ressources, afin d'outiller et d'accompagner les projets et appuyer le réseau régional des professionnels.

### III. PUBLICS VISES

Tous les publics à la recherche d'une information sur les formations, les métiers, l'emploi, la création/reprise d'activité, le développement des compétences et le recrutement des salariés : personnes en recherche d'emploi, salariés, indépendants, scolaires, apprentis, étudiants, jeunes sortis du système scolaire, parents, enseignants, chefs d'entreprise...

### IV. PORTEURS DE PROJET

Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que :

- acteurs de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, Pôle emploi, services d'orientation de l'Education Nationale...etc. ;
- collectivités locales et leurs groupements ;
- organismes consulaires ;
- groupements d'intérêt public ;
- associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

### V. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets se réaliseront en 2020. Ils devront contribuer au développement de l'accès à la formation et à l'emploi dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, avec l'objectif de fédérer les acteurs locaux de l'orientation et de l'emploi. Les critères pour bénéficier de l'aide régionale sont les suivants :

- **disposer d'un lieu d'accueil du public facilement accessible aux personnes habitant dans le bassin d'emploi ciblé.** Ce lieu doit réunir les conditions matérielles pour un accueil individuel et collectif des publics et l'accès à des ressources numériques d'information ;
- **déployer des ressources humaines dédiées assurant des fonctions d'accueil, de conseil et d'animation.**

Les principales missions seront : accueillir, informer, orienter et mettre en relation ; animer, organiser et évaluer l'offre de service ; coordonner et développer le partenariat. Le niveau de conseil attendu correspond au niveau 1 du conseil en évolution professionnelle ;

- **proposer des outils de pilotage et d'animation à l'échelle du bassin d'emploi permettant d'atteindre les objectifs détaillés dans le chapitre II et de professionnaliser les conseiller.ère.s à l'information en complémentarité des initiatives portées au niveau régional ;**
- **associer un large partenariat stratégique et opérationnel, autour d'un projet pour le territoire et d'un plan d'actions partagés.** Le partenariat doit démontrer sa complémentarité et sa coopération autour des enjeux du bassin d'emploi dans lequel il s'inscrit.

## VI. GOUVERNANCE ET MODALITES DE SELECTION

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine (pôle Formation et Emploi - Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle) qui instruira les dossiers reçus. La commission permanente se prononcera ensuite sur l'attribution des subventions.

## VII. MODALITES DE FINANCEMENT

Les projets pourront bénéficier d'un soutien financier annuel de la Région, en cofinancement, dans la limite de l'enveloppe régionale dédiée au présent appel à projets, soit 1 million d'euros en 2020, sur la base minimale de 43 espaces de proximité (au moins un espace par bassin d'emploi).

Un budget prévisionnel est présenté par le porteur de projet en fonction des dépenses et des recettes liées aux actions constituant le projet.

**Le taux d'intervention régional maximal est de 50 % (déterminé suivant les modalités de cofinancement) du budget prévisionnel du projet, dans la limite de 25 000 €.** Les cofinancements peuvent être publics, privés et en autofinancement.

Sont éligibles au titre du présent appel à projets les dépenses de fonctionnement suivantes :

- les charges de personnel mobilisées sur le projet ;
- les autres charges et prestations affectées au projet.

En complément de cette aide régionale, les porteurs pourront solliciter une aide du Fonds Social Européen (FSE) dont les modalités sont détaillées en annexe 2.

## VIII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques de formation, d'orientation et d'emploi, la Région s'est dotée d'une organisation et de moyens pour évaluer les dispositifs et les actions qu'elle décline dans les territoires. A ce titre, les espaces régionaux d'information de proximité assureront la collecte d'éléments devant permettre d'apprécier la nature et la qualité du service rendu.

Pour ce faire, les outils développés, avec l'appui de Cap Métiers, conduiront, à partir d'indicateurs pré définis, à la production de données quantitatives et qualitatives dont la finalité sera double :

- faire évoluer et adapter l'offre de service en tenant compte de la pratique des usagers et de leur point de vue sur la nature et la qualité du service rendu ;
- permettre à la Région d'atteindre ses objectifs de développement d'une offre de qualité sur l'ensemble du territoire néo-aquitain et concourant à la mise en œuvre efficiente de ses politiques d'orientation, de formation et d'emploi.

La Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle, avec l'appui des directions de l'Action Territoriale et de l'Orientation de la Région, et de Cap Métiers, assurera la mise en œuvre et de la diffusion des outils et supports de suivi et d'évaluation.

## **IX. DUREE DE L'APPEL A PROJETS**

Cet appel à projets est en vigueur pour l'année 2020. Il pourra être renouvelé.

## **X. PROCEDURE DE DEPOT ET CALENDRIER**

Le dossier de candidature pour l'aide régionale est téléchargeable sur le site du guide des aides de la Région : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/thematique/formation-et-emploi/xxx>

Il est à retourner complété et signé à la Région par voie postale et électronique.

Par voie postale avec accusé de réception à :

Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Formation Emploi, service Insertion et Evolution professionnelle - 14, rue François-de-Sourdis - CS 81383 - 33077 Bordeaux Cedex ;

Par courrier électronique : xxxxxxxxxxxx@nouvelle-aquitaine.fr.

Pour 2020, les projets sont à déposer au plus tard le :

- 24 avril pour la commission permanente de juillet
- 15 juin pour la commission permanente d'octobre.

## **XI. INFORMATION ET CONTACTS**

Pour toute information complémentaire générale, vous pouvez contacter : xxxxxxxxxxxx@nouvelle-aquitaine.fr.

Les porteurs sont invités à se rapprocher des référents territoriaux de leur territoire qui pourront les accompagner dans l'élaboration et le montage des projets.

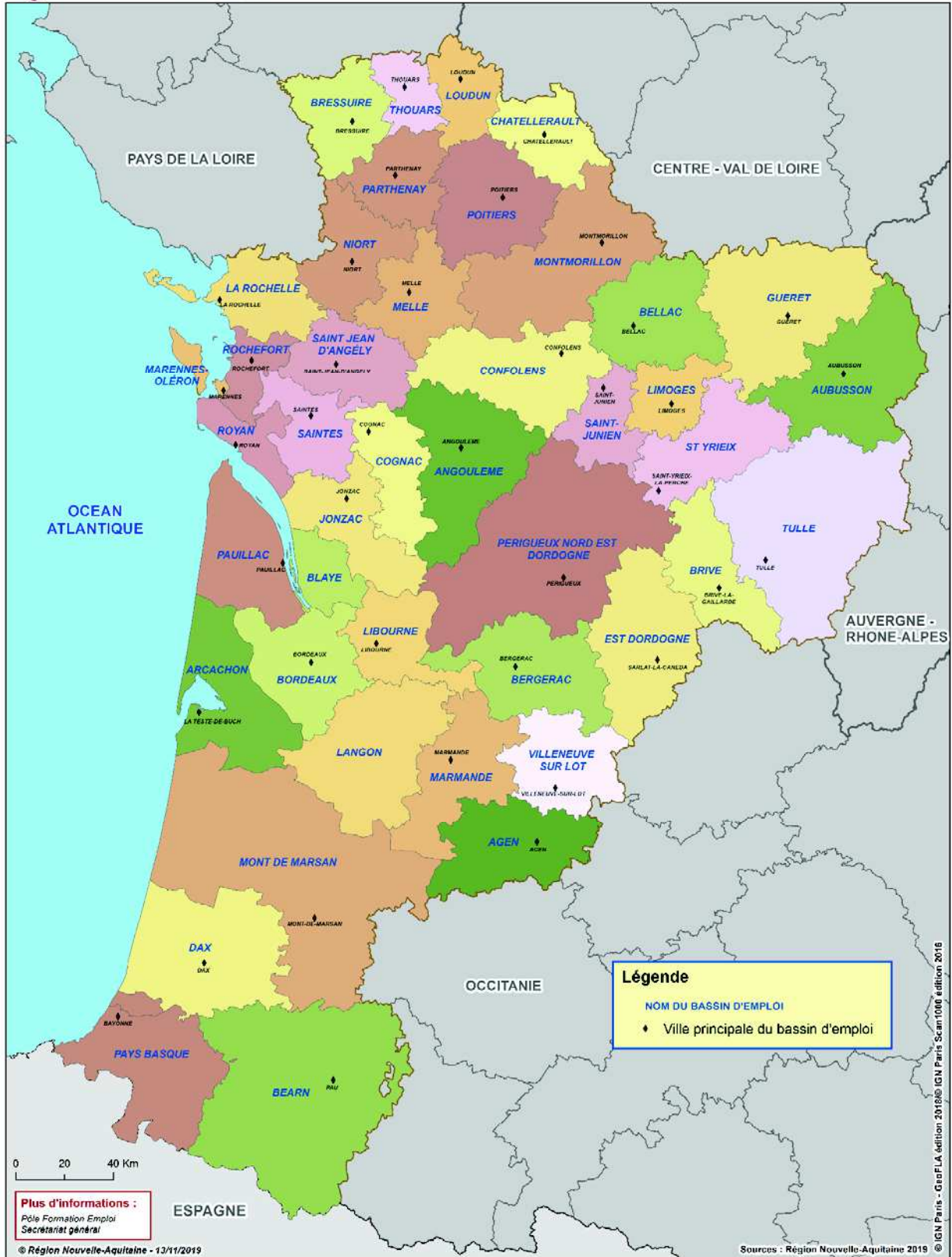
## **XII. ANNEXES**

Annexe 1- Carte des bassins d'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2019

Annexe 2- Modalités de financement du FSE

**Les bassins d'emploi en Nouvelle-Aquitaine**

Année 2019



Les porteurs peuvent déposer en parallèle du dossier déposé auprès de la direction de l'emploi et de l'évolution professionnelle de la Région Nouvelle Aquitaine un dossier de demande de FSE à la direction du FSE et ingénierie de projets de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- **Modalités de sélection des dossiers**

Seuls les dossiers cofinancés par la Région pourront prétendre à une subvention FSE.  
Le coût total minimum des projets devra atteindre 20 000 €.

- **Modalités de financement**

Un budget prévisionnel est proposé par le porteur de projet en fonction des dépenses et des ressources liées aux actions constituant le projet.

Le FSE pourra intervenir à hauteur de 50 % en ex Aquitaine et 60 % en ex Limousin et ex Poitou Charentes.

Compte tenu des 3 PO Feder/Fse 2014-2020 encore en vigueur et de la consommation des maquettes financières au 31/12/2019 de ces programmes, en ex Aquitaine uniquement, les projets seront sélectionnés dans la limite de l'enveloppe FSE dédiée soit 800 000 €.

Pour l'aide du FSE, sont considérées éligibles les dépenses suivantes :

- les dépenses directes des personnels salariés dont le temps de travail sur le projet est au moins égal à 25 % du temps total de travail au sein de la structure employeuse, sur la durée du projet ;
- les autres dépenses liées au projet (déplacements, communication, fournitures, frais de fonctionnement...) sont forfaitisées : un taux forfaitaire de 20 % est appliqué aux dépenses directes des personnels salariés pour calculer les autres coûts de l'opération pour l'ex Aquitaine. Ce taux est de 40% en ex Poitou Charentes et en ex Limousin.

- **Durée des projets**

Les projets se réaliseront en 2020.

- **Procédure de dépôt et calendrier :**

Le dossier de demande de FSE est accessible sur la plateforme « mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/je-suis-beneficiaire.html>

Les dossiers de demande doivent être déposés sur la plateforme au plus tard le :

- 24 avril 2020 pour la commission permanente de juillet ;
- 15 juin 2020 pour la commission permanente d'octobre.

Une fois le dossier déposé, merci d'en informer par courrier électronique :

- Ghislaine BREGERAS pour les projets situés dans les départements 19, 23 et 87 : [ghislaine.bregeras@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ghislaine.bregeras@nouvelle-aquitaine.fr)
- Claire FISCHER-BIENDINE pour les projets situés dans les départements 24, 33, 40, 47 et 64 : [claire.fischer@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:claire.fischer@nouvelle-aquitaine.fr)
- Anthony SIRAUT pour les projets situés dans les départements 16, 17, 79 et 86 : [anthony.siraut@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:anthony.siraut@nouvelle-aquitaine.fr)